



Arrêté n°AR_022021
Crouy-Saint-Pierre le 1^{er} février 2021

**Arrêté portant retrait de délégation de fonctions à M Jean-Paul LEULIER,
3^{ème} adjoint, Maire délégué en charge de Saint-Pierre-à-Gouy**

Le Maire de la Commune de Crouy-Saint-Pierre ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant élection des adjoints au maire.

ARRÊTE

Article 1^{er} ; Il est mis fin à la délégation de fonctions ayant été donnée à M. Jean-Paul LEULIER par arrêté municipal n° 05 en date du 8 juin 2020.

Article 2 ; Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication ;

Article 3 ; La Secrétaire de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- à Madame la Préfète du département de la Somme à Amiens
- à l'intéressé à la notification

*Notifié le 4.2.2021
16h30 en présence de
M. Denis élisé 1^{er} adjoint
M. Leulier Jean Paul
refuse de signer.*



Le Maire,
Régis SINOQUET